



Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

2014 - 2015

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative posée par l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

- « Dans les communes de plus de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »
- "La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants et plus... Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. "
- "Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant [...]

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...]

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. »

Qu'appelle-t-on accessibilité ?

L'accessibilité est la faculté de se rendre à un point précis depuis un point de départ. L'accessibilité revêt donc une notion d'itinéraire. Cette faculté d'accomplir ce déplacement s'exerce quel qu'en soit le motif : accompagner ses enfants à l'école, faire ses courses, rendre visite à un ami, aller au cinéma, etc...

L'accessibilité impose de le réaliser au moment voulu, dans un temps donné et par un mode de déplacement choisi - à pied, en transport en commun, en voiture - comme n'importe quel individu.

L'accessibilité concerne tout le monde, mais plus précisément ?

L'accessibilité concerne effectivement tout le monde.

C'est pourquoi, il va falloir prendre des mesures particulières pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. Les mesures d'accessibilité sont en fait essentielles à toutes les personnes à mobilité réduite.

Le nombre croissant de personnes âgées rend l'enjeu de mise en accessibilité et d'autonomie pour tous d'autant plus fort.

Fatigabilité, difficulté respiratoire, pénibilité dans les déplacements sont autant de symptômes qui réduisent la possibilité pour les personnes âgées de se déplacer et d'utiliser les services en toute autonomie. Elles deviennent des personnes à mobilité réduite.

Améliorer l'accessibilité de sa commune et de ses services, c'est donc aussi conserver l'autonomie de ces personnes et permettre leur maintien à domicile.

Quels sont les domaines concernés par l'accessibilité ?

L'accessibilité concerne l'ensemble de la chaîne du déplacement.

Celle-ci doit être continue, sans obstacle et utilisable en toute sécurité.

Elle doit donc prendre en compte la voirie, les espaces publics, les transports et les bâtiments. La moindre rupture d'un maillon de la chaîne bloque l'ensemble du déplacement.

SOMMAIRE

1 – Données Générales

2 - Voirie et espaces publics

2.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

2.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

3 – Services de transports collectifs et intermodalité

3.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

3.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

4 – Cadre bâti – établissements recevant du public

4.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

4.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

5 – Cadre bâti – Logement

5.1 Etat d'avancement – documents d'accessibilité

5.2 Eléments de suivi et difficultés rencontrées

6 - Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services

7 – Synthèse et perspectives 2016

Annexes

1 – Données Générales

Par délibération n°2007/276 du 21 décembre 2007, le conseil municipal a créé la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Il a été nécessaire d'attendre près de dix-huit mois pour clarifier les relations entre la commission communale et la commission intercommunale. En effet, la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures a modifié l'article L.2143.-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en limitant l'intervention de la commission intercommunale d'accessibilité aux compétences transférées, en l'occurrence, aux transports et à l'aménagement de l'espace.

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été installée le 2 février 2010.

Dès 2006, la Ville d'AJACCIO a créé une Mission Handicap et Accessibilité afin de recenser entre autres, les besoins liés au handicap et d'élaborer un pré-diagnostic d'accessibilité des bâtiments municipaux.

1.1 Informations administratives de la commune ou de l'intercommunalité

La Ville d'Ajaccio compte 66245 habitants au 1^{er} janvier 2012.

La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) qui regroupe 12 communes et 80 000 habitants environ.

La CAPA a mis en place une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées le 25 juillet 2006. Elle est chargée de l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports sur tout le territoire communautaire.

2.1 Informations administratives de la CCAPH

Suite aux élections du mars 2014, la composition de la commission a été modifiée. L'instance est présidée par Monsieur le Député-Maire. Elle regroupe les élus municipaux, les représentants de personnes handicapées et d'usagers, les représentants des différents services municipaux (Direction Action Sociale, Direction Générale des Services Techniques, Police Municipale) et de ceux de la CAPA (Direction des Transports et de la Mobilité).

L'ordonnance du 26/09/2014 a élargie la représentation de cette instance, qui comprend aujourd'hui en plus des représentants du secteur économique et des personnes âgées. Pour ces dernières la Ville d'Ajaccio avait anticipé et dès 2013, elles étaient représentées dans la commission par deux associations (l'Age de diamant et l'ACPA).

(voir arrêté de composition joint en annexe)

Le présent rapport porte sur l'activité de la commission pour les années 2014 et 2015, en effet

l'annulation des élections de mars 2014 n'a pas permis de réunir la commission fin 2014 et de présenter le bilan annuel.

=> La CCAPH s'est réunie deux fois en 2014 et une fois en 2015 et a systématiquement fait l'objet d'un compte rendu transmis à l'ensemble des membres.

2 - Voirie et espaces publics

La politique d'accessibilité vise à maintenir la continuité de la chaîne du déplacement du domicile de la personne aux établissements publics. Cela concerne, très particulièrement, la voirie et les transports. Chaque commune est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE).

2.1 État d'avancement – Document d'accessibilité

Le lancement de ce plan a été validé par le Conseil Municipal le 26 juillet 2012. Conformément aux textes en vigueur, ce lancement a fait l'objet d'un affichage pendant un mois.

La consultation des entreprises a été réalisée au cours du premier semestre 2015. Le marché a été attribué en novembre 2015 pour un démarrage de l'étude en décembre 2015. Le délai maximum de réalisation du PAVE est de 8 mois et porte sur 6 secteurs de la Ville listés ci après:

Secteur 1: ALBERT 1^{er}/CASONE/ETRANGERS/SANGUINAIRES



Secteur 2: CENTRE -VILLE

PERIMETRE SECTEUR 2 CENTRE VILLE

- Cours Grandval
- Avenue de Paris
- Cours Napoléon
- Boulevard Charles Bonaparte (vers centre ville)
- Boulevard Sampiero
- Qual l'Herminter
- Qual Napoléon
- Boulevard Danlelle Casanova
- Boulevard Pascal Rossini

Salario



Secteur 3: HOPITAL/SALARIO/BALESTRINO/ Mal ORNANO/EMPEREUR/LAËTITIA

PERIMETRE SECTEUR 3 HOPITAL - SALARIO - BALESTRINO - MARECHAL ORNANO EMPEREUR - LAËTITIA

- Cours Grandval (non compris)
- Cours Napoléon (non compris)
- Avenue Bévérini Vico
- Avenue de la Grande Armée
- Avenue de Verdun

Salario



Secteur 4: SAINT JEAN/LORETTO/FINOSELLO



Secteur 5: PIETRALBA/SAINT JOSEPH/BODICIONI/OREE DU BOIS



Secteur 6: MEZZAVIA



2.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE) vise plusieurs objectifs :

- adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, afin de :
 - ❖ leur permettre de participer pleinement à la vie sociale, éducative, culturelle et professionnelle ;
 - ❖ lutter contre toutes les discriminations, même les plus insoupçonnées ;
 - ❖ lutter contre l'exclusion, l'isolement et la marginalisation ;
 - ❖ favoriser l'autonomie des personnes en leur permettant de choisir librement leur lieu et leur mode de vie ;
- s'assurer que la chaîne de déplacements (c'est-à-dire le cadre bâti existant, la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité) est accessible dans toute sa continuité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et, en particulier, au niveau des interfaces des différents maillons ;
- favoriser la mobilité, notamment l'usage de la marche des personnes âgées et des modes de déplacements actifs, pour des raisons de santé publique et de maintien de l'autonomie.

Comme expliqué en préambule, l'annulation du scrutin de mars 2014, n'a pas permis de démarrer ce plan. La nécessité de sa programmation financière ne pouvait être effective qu'après validation du conseil municipal. Le retard pris dans l'élaboration de ce plan, sera comblé par une activité soutenue du dossier en 2016.

En complément de ce plan, la Ville au travers des travaux qu'elle réalise veille à la prise en compte de l'accessibilité. Dans le cadre d'une politique de proximité, la municipalité examine chaque demande de création de place de stationnement formulée par les usagers. Si aucune contrainte technique ou liée à la sécurité n'est recensée, la place est réalisée. Dans le cas d'un besoin réel de la population et si les normes techniques ne peuvent être respectées la Ville sollicite la dérogation préfectorale correspondant après avis de la sous commission départementale d'accessibilité.

A noter que depuis le 19 mai 2015, le stationnement pour les titulaires de la carte européenne de stationnement est gratuit sur l'ensemble des places de stationnement payant en voirie aérienne.

⇒ **En 2014, 3 places ont été créées et 2 en 2015. La ville totalise à ce jour 151 places dont 101 aux normes (dimension 3,30m x 5,00m).**

Dans le cadre de sa politique de communication et de sensibilisation au handicap, la Ville a mis en place en juillet 2015 et grâce au don du Lions Club plus de 90 panneaux « si tu prends ma place prends mon handicap ».

L'objectif de la municipalité et du Lions Club, par la pose de ces panneaux, est de sensibiliser la population et d'insister encore plus sur le fait que seuls les titulaires de la carte européenne de stationnement délivrée par la MDPH peuvent utiliser ces places. Cette démarche citoyenne a été initiée par le lions club Ales Doyen en 2008 et depuis, se multiplie dans de nombreuses communes françaises. Plus de 5000 panneaux ont déjà été posés.

photo: extrait site internet ville Ajaccio pose 20/07/15 boulevard Lantivy



3 – Services de transports collectifs et intermodalité

Dans la continuité des années précédentes, la CCAPH travaille en étroite coopération avec la Direction des Transports et de la Mobilité de la CAPA.

Cette dernière s'est engagée à mettre en œuvre, sur la période 2011/2015, le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics.

3.1 Etat d'avancement - Documents d'accessibilité

Le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports a été validé par le conseil communautaire de la CAPA le 17 juillet 2010.

3.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts du réseau TCA, la CAPA poursuit son programme d'aménagement.

Les arrêts :

Afin de prendre en compte l'ensemble des handicaps, le schéma d'aménagement type d'un arrêt de bus a été complété par les éléments suivants :

- Implantation du quai en ligne ou en avancée de trottoir.
- Rehaussement du quai à 20 cm (réduction de la lacune verticale prenant en compte le porte-à-faux des bus pour faciliter la mise à quai).
- Sillon de sécurité et dalles d'éveil de vigilance délimitant avec le bord du quai une zone de sécurité de 50 cm (protection contre le balayage des véhicules et distance d'arrêt des personnes malvoyantes).
- Accès au quai en pente douce (< 5%), Planéité du quai (dévers < 2%).
- Contraste des couleurs dans le choix des revêtements.
- Mobilier disposé « en bande »
- Bande podotactile nuancée et potelets pour les traversées.

9 points arrêts ont été aménagés en 2015 sur le réseau TCA afin d'en améliorer la qualité et la sécurité mais également afin d'en assurer l'accessibilité pour tous, notamment les PMR. Les points d'arrêt aménagés sont les suivants :

- Gare CFC / Marconaggio vers aéroport,
- Vittulo vers Gare CFC,
- Bodiccione vers Hôpital,
- Acqualonga vers Les Crêtes,
- Mezzavia vers Les Crêtes,
- Parata vers Parata et vers Place de Gaulle,
- Finosello rocade vers Hôpital,
- Hauts du Vazzio vers Place de Gaulle.

Le projet d'aménagement de l'ensemble des arrêts de la route des Sanguinaires (RD111) a également été finalisé en concertation avec les services du Conseil Départemental ; il fera l'objet d'une mise en œuvre en 2016.

Quelques exemples de réalisations :



Pasci Pecura

Absence d'abri voyageur
Zone d'attente non sécurisée



Arrêt non identifié
Stationnement gênant
Sortie de résidence



Chapelle des grecs



Quelques exemples d'arrêts de bus

Le Matériel roulant :

L'ensemble du parc de bus en service sur le réseau TCA est accessible depuis 2011.

En 2015 des véhicules supplémentaires ont été acquis :

- 4 véhicules électriques accessibles au PMR dont 1 adapté pour 1 UFR qui sont utilisés dans le cadre du service AJACCINA.

La CAPA a continué la mise en œuvre du suivi de la mise en accessibilité des arrêts avec une accessibilité satisfaisante sur 53% des points du réseau.

Années	Accessibilité complète (A)	Accessibilité suffisante (B)	Accessibilité insuffisante (C)	Accessibilité très insuffisante (D)
2010	0%	27%	28%	44%
2011	0%	28%	27%	44%
2012	1%	33%	24%	42%
2013	10%	33%	20%	37%
2014	18%	32%	16%	35%
2015	21%	31%	16%	33%

Légende du baromètre :

NOTE	INTITULE	DESCRIPTIF			
		Quai	Continuité piétonne	Trottoir	Information voyageur
A	Accessibilité complète	Hauteur 23cm, bande de sécurité, guide canne, dalles de montée et de manœuvre UFR	Cheminement piéton sécurisé et accessible avec l'existant	Largeur 140cm et pente < 5%. Trottoir aménagé.	Lisibilité des informations (abri voyageur ou poteau d'arrêt)
B	Accessibilité suffisante	Absence de quai mais hauteur suffisante (> 15cm)	Cheminement piéton sécurisé et accessible avec l'existant	Largeur entre 90 et 140cm. Trottoir aménagé.	Lisibilité des informations (abri voyageur ou poteau d'arrêt)
C	Accessibilité insuffisante	Absence de quai de hauteur suffisante (< 15cm) ou quai en légère courbe	Cheminement piéton non sécurisé et non accessible avec l'existant	Largeur entre < 90cm. Trottoir non aménagé.	Informations non normalisées (abri voyageur ou poteau d'arrêt)
D	Aucune accessibilité	Absence de quai ou quai bloqué par le stationnement	Pas de cheminement piéton	Absence de trottoir	Absence d'informations (abri voyageur ou poteau d'arrêt)

Bilan :

=> L'ensemble des arrêts du centre-ville est réputé accessible, cette zone totalisant 60% des montées et descentes du réseau.

=> La seule ligne 2, qui présente plus de 50% du trafic, est à 64% accessible, le reste des travaux est réparti sur toutes les lignes qui passent par le centre-ville.

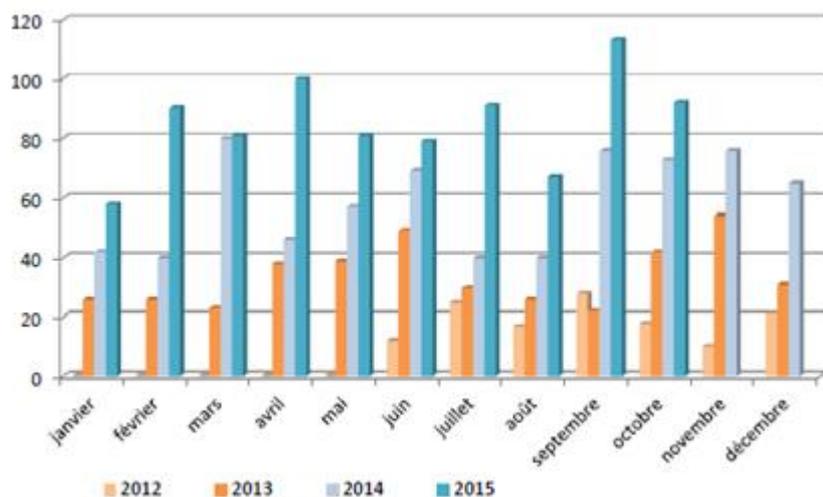
Les chiffres 2015 des abonnements "Access 50 et 80" dédiés aux personnes victimes d'un handicap sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Access 80	19	26	40	41	28	25	33	36	37	30	315	222
Access 50	17	10	10	13	14	16	5	11	14	22	132	19

Cette tarification a été mise en place à compter de mars 2014 (voir politique tarifaire en annexe).

La fréquentation mensuelle moyenne pour ces 2 titres est en augmentation de près de 50% par rapport à l'année 2014.

Les chiffres de fréquentation du service TCA+ (transports à la demande dédiés aux personnes à mobilité réduite depuis le 1er juin 2012) en 2015 sont les suivants (les chiffres du dernier trimestre restant à finaliser).



	2012	2013	2014
janvier	-	26	42
février	-	26	40
mars	-	23	80
avril	-	38	46
mai	-	39	57
juin	12	49	69
juillet	25	30	40
août	17	26	40
septembre	28	22	76
octobre	18	42	73
novembre	10	54	76
décembre	21	31	65
	131	406	704

Le service TCA+ totalise 852 déplacements de janvier à octobre 2015.

4 – Cadre bâti – établissements recevant du public

4.1 État d'avancement – Documents d'accessibilité

La loi du 11 février 2005, prévoyait que l'ensemble établissements recevant du public soient accessibles au plus tard le 31/12/2014. Le constat d'échec au plan national de cette obligation a conduit le gouvernement le 26 septembre 2014 par voie d'ordonnance à autoriser les propriétaires et exploitants d'ERP, à différer la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs établissements à la condition de déposer avant le 27/09/2015 en mairie ou préfecture suivant les cas, une demande d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

La Ville d'Ajaccio totalise 73 bâtiments concernés par cette réglementation
(voir liste jointe en annexe).

4.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

L'annulation des élections fin 2014 n'a pas permis de lancer immédiatement après la publication de l'ordonnance, la procédure de marché permettant l'élaboration de l'Ad'AP. Cette dernière a été lancée en avril 2015. Ainsi la Ville et après validation du Conseil municipal déposera son ADAP en Préfecture au plus tard le 31/03/2016.

Les premiers éléments recueillis par le bureau d'études CITAE, seront présentés aux membres de la CCAPH lors de la première réunion de 2016. Au delà de cette présentation la Ville souhaite dans le cadre de la concertation, recevoir les observations des différents membres, qui permettra d'alimenter les réflexions notamment dans le cadre de la priorisation des travaux qui sera faite pour présentation du document final au préfet de la Corse du Sud.

Parallèlement à la réalisation de cet agenda, la Ville prend en compte l'accessibilité dès lors que des travaux sont engagés dans ses bâtiments.

A titre d'exemple on peut citer pour l'année 2015:

- l'installation du service de l'état civil dont les travaux ont été réalisés dans le cadre d'une autorisation de travaux qui a pris en compte l'ensemble de la réglementation applicable



Comptoir d'accueil accessible aux personnes en fauteuil roulant

aux personnes handicapées.

- l'agrandissement de l'office municipal du tourisme dont l'ensemble des nouveaux équipements qui sont mis en place, seront accessibles à l'ensemble des publics quel que soit le handicap;
- Réfection de la cour de l'école du parc Berthault pour permettre notamment d'améliorer les conditions d'accueil d'un élève en situation de handicap moteur.



4 – Cadre bâti - Logement

4.1 État d'avancement – Documents d'accessibilité

Comme chaque année, les trois bailleurs sociaux (OPH, ERILIA et LOGIREM) ont été sollicités pour actualiser leurs chiffres concernant le nombre de logements accessibles dans leur parc respectif. A noter que depuis 2007, l'ensemble des logements construits doivent répondre aux normes d'accessibilité fixées par le décret du 01/08/2006.

ERILIA		
Localisation	Total logements	Logements accessibles 2015
Salines 1 et 2	810	
Livrelli	30	
Vazzio	84	
Mandarina 1	183	
Mandarina 2	63	
Mandarina 3	84	
Monte e Mare	91	
Petra di Mare 1	158	
Petra di Mare 2	186	
Les Hauts de Petra di Mare	148	5 T4*
A Licciona	109	
A Seta	70	2 T2*
A Merendella	50	
Bonafedi*	8	
Le domaine des Aulnes*	168	2 T3*
Résidence Albert 1er		1 T2 et 1/T3*
Terrasse du Parc		Ensemble du programme dont 4 PMR*
TOTAL	2242	

* chiffres communiqués par l'ADIL

LOGIREM		
Localisation	Total logements	Logements accessibles 2015
Livrelli	60	
Sebastiani	112	
Casabianca	50	
Le Cardo	110	6
Les Hauts de Bodiccione	131	2
Les Amandines	90	8
Les Terrasses d'Assunta	81	3
Terra Rossa	84	

* chiffres communiqués par l'ADIL

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT		
Localisation	Total logements	Logements accessibles 2015
Saint-Jean	315	0
Pietralba 1	253	0
Pietralba 2	80	1
Résidence des Aulnes (Alzo di Leva)	126	6
Saint Paul- Ageco	50 52	3* 1*
Résidence Albert 1er	22	2
Terrasses du Parc (Baléone)	84	5*

* chiffres communiqués par l'ADIL

Le système de recensement, tel que prévu par la loi du 11/02/2005, n'est pas encore organisé et devrait l'être en 2016 sous l'impulsion de la CAPA en charge de cette thématique.

4.2 Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Malgré la politique volontariste, engagée par certains bailleurs sociaux, en particulier ERILIA, pour une mise aux normes d'accessibilité des logements, les aménagements des immeubles et des logements construits il y a plus de dix ans ne pourront pas répondre complètement aux nouvelles normes (immeuble en hauteur, escaliers d'accès, topographie, cheminements internes...).

Le deuxième Plan Local de l'Habitat 2013-2018, vient conforter la politique locale de l'habitat pour mieux répondre aux besoins des habitants dans le cadre d'un développement harmonieux et durable du territoire.

Ce document définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant :

- à répondre aux besoins en logements et en hébergements,
- à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

5 - Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services

En complément des missions légales de constat du cadre bâti, de la voirie et des transports obligatoirement exercées par la CCAPH, ce chapitre a pour objectif :

- * de recenser les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant,
- * de valoriser l'ensemble des autres actions menées à cet effet.

5.1 Information, Communication

- Dans la continuité des années précédentes, la municipalité a assuré l'information du public et relayé notamment les actions réalisées par le tissu associatif via le site internet mais également les panneaux lumineux (exemple Téléthon, Journée Internationale de l'Autisme, campagne vente clémentines APF,....).

- Des fiches par nature de handicap ont été élaborées par la déléguée à l'accessibilité et mises en ligne sur le site internet de la Ville. Ces dernières contiennent l'ensemble des informations nécessaires aux personnes en situation de handicap et leur famille et traitent de l'ensemble des domaines de la vie quotidienne.

- Mise en place en juin 2015 au sein de la CAPA du système ACCEO destiné à la communication téléphonique avec les personnes sourdes et mal entendant. Le système ACCEO consiste à traduire, interpréter ou transcrire les échanges verbaux ou écrits entre les personnes sourdes ou malentendantes et les agents des services administratifs via :

- – La visio-interprétation en langue des signes française (LSF),
- – La transcription instantanée de la parole (TIP).

L'objectif est de rendre accessible dans un premier temps le standard téléphonique de la CAPA, celui de chacune de ses communes membres ainsi que les services spéciaux accessibles habituellement au public via des lignes directes (exemple : service « Allo mairie »).

- **Journée de l'autisme**

A l'occasion de la journée mondiale de l'autisme la Ville d'Ajaccio a organisé le 4 avril 2015, une journée de sensibilisation

A cette occasion et afin de permettre aux familles de s'informer mais également au grand public d'aborder différemment le monde de l'autisme, les familles ont pu rencontrer les associations qui œuvrent au quotidien dans le domaine de l'autisme (.TED et les autres Espoir Autisme Corse Bulle d'espoir ADAPEI).

Pour illustrer cette journée une fresque sur le thème des 4 saisons déclinées en bleu, couleur symbolique de l'autisme, a été réalisée par les enfants de deux écoles communales, d'un centre d'accueil spécialisé et du musée Fecsh.

Temps fort de cette manifestation, en partenariat avec l'ARS de Corse et le Conseil Général de la



Corse du Sud, représentation de la pièce de Laurent SAVARD "Le Bal des Pompiers". Cette pièce aborde par l'humour le thème de la différence, celle de Gabin, enfant autiste et hyperactif (né le jour du fameux bal, fils de Laurent Savard, auteur et interprète du spectacle), mais aussi (et surtout) celle de tous ceux qui croisent son chemin: pédiatre, psy, potes... tous différents à l'insu de leur plein gré.

- **Détection du glaucome**

Dans le cadre d'un partenariat initié en 2014 avec l'association nationale UNADEV, la ville d'Ajaccio a accueilli pendant une semaine le bus de détection du glaucome, première cause de cécité. Au cours de la semaine, **195 personnes** ont été accueilli sur le Bus du Glaucome **dont 178 ont bénéficié d'un dépistage de la maladie.**

Les examens réalisés ont permis de mettre en évidence **17 cas de suspicion de glaucome (soit 9,5%)** ainsi que 9 anomalies diverses. Ces patients ont tous été adressés vers leur ophtalmologiste traitant afin de bénéficier d'un bilan ophtalmologique complet pour un suivi ou une éventuelle prise en charge thérapeutique

5.2 Petite enfance et Education

- **Formation et sensibilisation au handicap**

Comme annoncé dans le rapport annuel 2013, la Ville, au travers de sa Mission Handicap, a élaboré et dispensé une formation à l'attention des agents en poste dans les écoles communales. Cette formation a concerné 77 agents.

Une formation a également été proposée par la mission handicap à l'attention des animateurs des centres sociaux. Cette formation portait plus particulièrement sur les troubles du comportement et a été dispensée par le Centre Ressources Autisme (CRA) 47 agents ont suivi cette session.

- **Schéma départemental des services aux familles**

La Ville a pris part fin 2015 à la rédaction du Schéma départemental des services aux familles, initié par la CAF et pour lequel un volet handicap est développé

Ce document cadre trouve son origine dans l'arrêt en juillet 2013 par le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) des grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité.

Au vu de la proximité des acteurs et des synergies souhaitables entre ces deux types de services aux familles, il a été décidé que leurs instances locales de gouvernance seraient regroupées au sein de commissions départementales des services aux familles, lesquelles seront en charge de l'élaboration de ces schémas.

S'appuyant sur un diagnostic partagé, ces schémas définiront les actions de développement en matière de petite enfance et de parentalité. Ils prévoient aussi un accompagnement financier renforcé en direction des territoires identifiés prioritaires en mobilisant notamment le fond de rééquilibrage territorial inscrit dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'Etat et la CNAF pour la période 2013 à 2017.

La Ville (direction de la petite enfance et mission handicap) a pris part en 2015 à 4 réunions, et a formalisé un certain nombre de propositions en faveur des enfants handicapés. Le projet sera poursuivi et finalisé en 2016.

- **Education**

- Diffusion au sein de l'ensemble des écoles primaires et maternelles lors de la rentrée 2014-2015, d'une documentation destinée à sensibiliser les enseignants à la détection et la prise en charge des enfants autistes.

- Mise en place au sein de l'école maternelle Saint Jean d'une unité d'enseignement

- Recrutement depuis la rentrée 2015 de 5 assistantes de vie scolaire (AVS), déployées dans les écoles accueillant des enfants en situation de handicap. L'objectif est de renforcer notamment sur les temps de cantine, la présence d'un personnel spécialisé auprès des enfants. Ce recrutement est entièrement financé par la collectivité.

5.3 Sport, Loisirs et Culture :

- **Aménagement des plages**

La Ville d'Ajaccio aménage chaque été trois de ses plages publiques pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au plaisir de la baignade (Trottel, Le Ricanto et Terre Sacrée).

En 2015 et afin d'améliorer encore la qualité d'usage du site pour les personnes handicapées sur le site de Trottel, la Ville a décidé de recruter pour la saison deux handicapagistes qui ont permis d'apporter une assistance à la baignade pour les usagers qui en exprimaient le besoin.

Ce service totalement gratuit et proposé 7/7 jours de 9H30 à 12H00, a permis à des usagers qui ne pouvaient plus de façon autonome accéder à la baignade de pouvoir nager à nouveau.

Grace à l'ensemble des équipements mis en place (tiralò, système audioplage, tapis d'accès à l'eau.....) et de l'assistance humaine, la Ville a obtenu la labellisation Handiplage du site avec un niveau 2.

- **Corsican Race**

En juin 2015, la Ville d'Ajaccio a apporté son concours logistique au premier Corsican Race qui s'est déroulé sur le site de Capo di Feno.

Cet événement sportif est une manifestation qui met l'accent sur le dépassement de soi et

l'entraide. Cette manifestation est ouverte à tout participant qu'il soit valide ou qu'il présente un handicap. 400 participants ont pris part à cette première édition de la manifestation qui sera reconduite en 2016.

- **Création du comité départemental handisport**

La Ville d'Ajaccio courant 2015, a été sollicité pour participer à la création de comité départemental handisport.

- **Journée du handicap**

La ville a souhaité marquer la journée internationale des personnes handicapées en organisant les 3 et 4 décembre 2014, une exposition d'une vingtaine de tableaux réalisé par les résidents du Centre d'Accueil de Jour I Fiori de l'ADAPEI.

Cette exposition a permis au grand public de découvrir le talent et les potentialités des personnes en situation de handicap accueillies dans ce service.

- **Création d'un Accueil de Loisirs sans hébergement en inclusion**

Sous l'impulsion de la déléguée au handicap la Ville a mis en place au sein de l'ALSH de Saint Jean un accueil des enfants en situation de handicap en s'appuyant sur la compétence d'un partenaire associatif (association Affianca), et sur l'équipe d'animation de l'ALSH.

20 places ont ainsi été créées pour des enfants porteurs d'un handicap âgés de 6 à 11 ans avec un projet pédagogique adapté. Pour l'année 2015 les enfants ont été accueillis pour la période de vacances de :

- d'été du 20 juillet au 14 août = 20 jours
- d'automne du 19 au 30 octobre = 10 jours

Le financement du projet a été possible grâce à la :

- la ville d'Ajaccio : 5000€,
- la CAF dans le cadre des Fonds publics et territoires: 10000€,
- le Conseil départemental dans le cadre d'une convention tripartite entre la Ville, le CD2A et l'association Affianca: 6000€.

5.4 Culture

En 2014 et 2015, le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts a poursuivi les actions de médiation à destination du public en situation de handicap (ateliers et visites spécifiques).

5.5 Emploi

Les années 2014 et 2015 ont permis de poursuivre avec l'ADAPEI le partenariat engagé en matière d'emploi, les conventions de mise à disposition de deux salariés de l'ESAT U LICETTU ont été reconduites..

La Ville a également accueilli dans ses services, 5 élèves de l'EREA dans le cadre de stages professionnels.

6 - Conclusion

En 2014-2015, dans la continuité des engagements formalisés dans la charte Ville-Handicap du 21 avril 2011, la Ville d'Ajaccio a poursuivi les actions visant à assurer une mise en accessibilité de la cité, mais a également intensifié le partenariat avec le tissu associatif. L'objectif est de renforcer la synergie auprès des personnes en situation de handicap mais également de permettre à ces différentes associations de mettre en lumière leurs actions quotidiennes en faveur de ce public.

L'année 2016 sera marquée par la mise en oeuvre de la première année de l'agenda

d'accessibilité programmée et la poursuite du partenariat avec les associations mais également les autres collectivités territoriales engagées dans le politique de solidarité.

7 - Synthèse

SUIVI DES OBLIGATIONS ISSUES DE LA LOI DU 11/02/2005 modifiée

Thématique	Actions	Échéance	Réalisation		Observations
			totale	partielle	
Instance de concertation	Mise en place de la Commission communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)		X		Créée 21/12/2007
Voirie et Espaces Publics	Elaboration et approbation du PAVE	23/12/2009		X	Début de l'étude pour l'élaboration lancée en décembre 2015.
Bâtiments publics	Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)	26/09/2015 * *sauf accord préfectoral pour report		X	Elaboration débutée en juillet 2015, report de dépôt accordé par le Préfet (date limite de dépôt en préfecture 31/03/16)
Transports	Elaboration et adoption du Schéma directeur des transports	11/02/2008	X		En charge de cette politique la CAPA Schéma adopté par la Conseil Communautaire le 17/07/2010
Logement	Mise en œuvre d'un système de recensements de l'offre de logements accessibles			X	La CCAPH de la Ville dispose du recensement de l'ensemble des logements actualisé chaque année à l'occasion du bilan annuel.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LA COMMUNE D'AJACCIO ET LA CAPA FAVORISANT L'INTEGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Thématique	Actions ou Travaux	Nombre	Date	Observations	
Voiries et Espaces Publics	Créations de places de stationnement réservées	5	2014-2015		
Bâtiments Publics	Initiation de l'élaboration de l'ADAP	réalisation des 73 diagnostics	Septembre à novembre 2015	mise en place d'un comité de pilotage au sein de la collectivité plus concertation au sein de la CCAPH	
Transports	Aménagement des points d'arrêt	9	2015		
	Acquisition de matériel roulant	4	2015		
	Nombre d'abonnés Accès 80	222	2014		
		315	2015		
	Nombre d'abonnés Accès 50	19	2014		
132		2015			
Information Communication	Relais de l'actualité des associations sur le site internet de la ville		Tout au long de l'année		
	Mise en ligne de fiches d'information sur les différents handicaps		2014-2015		
	Journée internationale de l'autisme		04/04/15		
	Journée internationale des personnes handicapées		3 et 4 décembre 2014	organisation d'une exposition	
	Mise en place du système ACCEO	1 poste CAPA plus connexion avec toutes les communes de l'agglomération		Juin 2015	
	Détection du glaucome				en partenariat avec l'UNADEV

Thématique	Actions ou Travaux	Nombre	Date	Observations
Petite enfance et Education	Formation des personnels à l'accueil de l'enfant handicapé dans les écoles, les centres sociaux et les ALSH	2	Oct et novembre	action qui sera reconduite en 2014
	Participation à l'élaboration du SDSF porté par la CAF		année 2015	
Culture	Atelier au Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts avec participants issus des établissements spécialisés		Tout au long de l'année	
Loisirs	Labellisation de la plage de Trottet		Aout 2015	recrutement de 2 handiplagistes pour assistance à la baignade
	Inclusion des enfants dans les ALSH	20 places	Eté 2015 et Automne 2015	première expérimentation au sein de l'ALSH de Saint -Jean

PERSPECTIVES 2016

Thématique	Actions ou Travaux	Nombre	Date
Formation	Reconduction des sessions de formation dispensée au personnel nouvellement recruté (crèches, écoles, ALSH)	1 session dispensé à deux groupes	1 ^{er} trimestre 2016
Bâtiments Publics	Approbation par le Préfet de l'ADAP des bâtiments communaux	ADAP patrimonial pour 73 bâtiments	Mars 2016
	réalisation des travaux dans le cadre du planning approuvé dans le cadre de l'ADAP		3ème trimestre 2016
Culture	Projet d'organisation d'une exposition de l'IME des Moulins Blancs et du SAJ I Fiori		1er semestres 2016
Voiries et Espaces Publics	Poursuite des travaux de rénovation et créations passages surbaissés		Toute l'année
	Approbation du PAVE		2ème semestre 2016
Petite enfance	Signature du schéma départemental d'aide aux familles		1 ^{er} semestre 2016
Loisirs	Pérennisation de l'accueil en inclusif au sein de l'ALSH de Saint Jean	20 places	vacances scolaires hors Noël
	Equiperment de la Médiathèque des Cannes d'un matériel de lecture pour les personnes mal et non voyantes (partenariat avec l'UNADEV)		1 ^{er} trimestre 2016
Transport	Aménagement des arrêts route des Sanguinaires		
Emploi	Poursuite du partenariat avec l'ESAT U Licettu		
	Mise en place au sein de la DRH d'un suivi des agents en situation de handicap (agent reconnu travailleur handicapé ou agent répondant au critère de la reconnaissance de travailleurs handicapé)		

ANNEXES

Composition de la CCAPH

Président : M. Laurent MARCANGELI, Député Maire

Représentants de la Commune :

Mme Isabelle FELICIAGGI, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité

Mme Caroline CORTICCHIATO, adjointe au Développement social et CCAS

Mme Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe en charge de la Politique familiale l'Hygiène et santé et la petite enfance

M. Christian BALZANO, Adjoint en charge du domaine public et privé des Travaux de voirie des Halles et marchés du Commerce et artisanat

M. Jacques BILLARD, adjoint en charge de la planification, de la circulation et du stationnement

M. Jean-Jacques FERRARA, conseiller municipal, Président de la CAPA

M. Philippe KERVELLA, conseiller municipal délégué aux relations avec les professionnels de santé et délégué spécial de Mezzavia

Mme Isabelle FALCHI, conseillère municipale

Associations représentant des personnes handicapées :

ADMR Corse du Sud

Association AFFIANCA

Association ARSEA

Association Corse des Déficients Visuels

Association culturelle et sportive des sourds d'Ajaccio (ACSSA)

Association France Alzheimer 2A

Association de Paralysés de France (APF),

Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)

Association ISATIS

Collectif d'associations Point de Vue sur la Ville

Association TED et les autres

Groupe d'Entraide Mutuelle Traumatisés Crâniens Corsica U Scontru (GEM TC Corsica U Scontru)

Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM)

Associations représentant les usagers :

Association Corse pour les Personnes Agées (ACPA)

Association l'Age de Diamant

Union Fédérale des Consommateurs (UCF),

Représentants des acteurs économiques

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud

Liste des Etablissements Recevant du Public inclus dans l'ADAP

NOM DE ETABLISSEMENT	Surface des locaux (m ²)	Cat.
U Palatinu	3745	1
Complexe Pascal Rossini	5480	2
Casino Municipal	1460	3
Espace Diamant (ex. Salle des Congrès)	1180	3
Groupe Scolaire Sampiero Primaire - Maternelle - Garderie Restaurant Scolaire Sampiero Primaire et Maternelle Restau- rant Scolaire Sampiero pour les Garderies	3961	3
Bibliothèque de prêt	150	3
Bibliothèque Municipale	1500	3
Palais Fesch - Musée	5000	3
Eglise Grand St Roch	1140	3
Gymnase Laetitia	1408	3
Groupe Scolaire St Jean Primaire I - II - III - Maternelle Res- taurant Scolaire St Jean Gymnase St Jean	6073	3
Groupe Scolaire de Loretto Primaire - Maternelle - Restau- rant Scolaire de Loretto	2773	3
La Poudrière (route du Vittulo)	403	3
Groupe Scolaire des Cannes Primaire Maternelle Restaurant Scolaire des Cannes.	3428	3
Gymnase du Finodello	2200	3
Piscine des SALINES	2000	3
Groupe Scolaire de Pietralba Primaire Restaurant Scolaire de Pietralba	1500	3
Complexe Sportif Jean Nicoli Halle des sports	2540	3
Complexe Sportif Jean Nicoli Vestiaires du Stade de Vignetta	150	3
Groupe Scolaire de la Résidence des Iles Primaire - Mater- nelle- Restaurant Scolaire Résidence des Iles	2323	4
Crèche du Parc Berthault	600	4
Ecole Maternelle Sœur Alphonse	771	4
Groupe Scolaire Forcioli Conti Primaire - Cantine	2026	4
Groupe Scolaire de l'Empereur Primaire - Maternelle - Res- taurant	3384	4
Gymnase des Padules	1030	4
Groupe Scolaire Salines VI Primaire et Maternelle Restaurant Scolaire Salines VI	2080	4
Groupe Scolaire de Candia (J. santarelli)	2200	4

NOM DE ETABLISSEMENT	Surface des locaux (m ²)	Cat.
Ecole Maternelle de Pietralba	960	4
Ecole Maternelle de Bodiccione (J. moulin)	1100	4
Groupe Scolaire de Mezzavia Restaurant Scolaire de Mezzavia	1870	4
Ecole Maternelle de Mezzavia	614	4
Hôtel de Ville	1548	4
Accueil Opération Grand Site/Médiathèque	200	5
Chapelle St Antoine de la Parata	98	5
Chapelle St Antoine du Mont	178	5
Mairie Annexe de la Résidence des Iles	100	5
Ecole Maternelle du Parc Berthault	588	5
Chapelle des Grecs	980	5
Tennis du Casone	150	5
Ecole de Musique	150	5
Restaurant Scolaire Sœur Alphonse	257	5
Service des Lois Sociales - CCAS -	210	5
Bâtiment des Services Techniques	2225	5
Ecole municipale de danse - Eglise Anglicane	177	5
Eglise St Erasme	288	5
Eglise St Jean Baptiste	122	5
Chapelle St Joseph -	300	5
Crèche Elisa	126	5
Halle aux poissons	426	5
Service Education et Vie Scolaire	480	5
Service Informatique	573	5
U Borgo	625	5
Service Communal d'Hygiène Service Halles et Marchés	160	5
Office Municipal du Tourisme (OMT) et locaux commerciaux	561	5
Eglise Petit St Roch	323	5
Bâtiment Octroi - DDSU	344	5
Maison de Quartier - Médiathèque St Jean	780	5
Eglise Sainte Lucie	435	5
Amirauté - Capitainerie - Douches	329	5
Chapelle du Loretto	350	5
Crèche des Haras (RDC)	910	5
Multi accueil A Rundinella (1er étage)	160	5
Ecole Andrea Fazi	1100	5
Ancienne Villa Serpaggi - Multi-accueil (RDC)	150	5
Ancienne Villa Serpaggi - Halte Garderie « La Souris verte » (Etage)	130	5
Vestiaires du Stade de Pietralba	121	5
Stade de Stiletto	140	5
Mairie Annexe de Mezzavia	30	5
Chapelle de Mezzavia	99	5

NOM DE ETABLISSEMENT	Surface des locaux (m ²)	Cat.
Bâtiment loué à la CAPA - Chemin d'Acqualonga	1169	5
Ecole Primaire de Castelluccio Ecole Maternelle de Castelluccio Cantine et garderie de Castelluccio	2600	5
Maison des Milelli et Dépendances (Maison du gardien)	700	5
Parking Diamant (parking souterrain)	20000	Type PS



Rappel politique tarifaire de la CAPA

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN, MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES USAGERS VICTIMES D'UN HANDICAP

Dans le cadre de la Charte "ville handicap", il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle action emblématique de la volonté de la CAPA d'améliorer les conditions de transports des personnes victimes d'un handicap.

Après avoir mis en place la gratuité des transports pour les personnes à mobilité réduite qui doivent se déplacer à l'aide d'un fauteuil roulant, il s'agit de faire évoluer la grille tarifaire pour prendre en compte la situation des personnes victimes d'autres handicaps.

Cette mesure permettra d'agir sur les coûts de transport de ces usagers aux revenus souvent modestes et permettra ainsi de faciliter leur accès à une mobilité nécessaire.

Dans un souci de simplicité et de lisibilité, il est apparu préférable de prendre pour exemple la Ville de Toulouse qui propose la gratuité aux personnes invalides dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80%.

Pour compléter ce dispositif, il est proposé pour les personnes ayant un taux d'incapacité compris entre 50% et 79%, un tarif d'abonnement de 10€ par mois. En effet, le paiement paraît justifié dans la mesure où ces personnes peuvent, moyennant un emploi adapté, continuer de travailler (exemple : les salariés de l'ESAT).

Aucun justificatif de ressources ne sera exigé, seule la carte d'invalidité, mentionnant le taux d'incapacité, sera demandée.

De plus, afin d'éviter toute discrimination, il est proposé d'intégrer la gratuité de la tarification à la carte « Coup de pouce » par une extension de la listes des ayant droits et une attribution payante ou gratuite en fonction des droits ouvert.

Les personnes en fauteuil roulant continueront de bénéficier de la gratuité permanente. Hormis ce cas, les personnes handicapées qui ne disposent pas de la carte « Coup de pouce » devront s'acquitter de leur titre de transport.

A titre indicatif, le coût de cette mesure est estimé à un maximum annuel de 12 000 €. A titre d'information, les 20 salariés de l'ESAT payent actuellement leur carte 20 € et pourraient bénéficier de la gratuité ou du tarif réduit à 10€.

Le coût de cette mesure sera intégré à la DSP conformément à l'article 30 du contrat de délégation de service public.

Le service TCA + continuera de nécessiter d'un abonnement gratuit pour faciliter les prises de rendez-vous et l'organisation d'un transport à la demande.

*Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
17 décembre 2013*

BENEFICIAIRES	TARIF	PIECES A FOURNIR
Personnes invalides dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80%	Gratuité	Carte d'invalidité, mentionnant le taux d'incapacité
Personnes ayant un taux d'incapacité compris entre 50% et 79%	Tarif d'abonnement de 10€ par mois	Carte d'invalidité, mentionnant le taux d'incapacité
Personnes en fauteuil roulant	Gratuité	Carte d'invalidité, mentionnant le taux d'incapacité

LISTE DES PLACES DE STATIONNEMENT

EMPLACEMENTS PMR	NOMBRE DE PLACES
ACHILLE PERRETTI (rue)	1
ALLEE DES MIMOSAS (hauteur école par Bertault)	1
AV COLONEL COLONNA D ORNANO (dvt CIRFA)	3
AV COLONEL COLONNA D ORNANO (niveau poste)	1
AV KENNEDY (face à AD PERETTI)	2
AV Mal JUIN credit agricole	1
AV MAL LYAUTEY	1
AV MAL LYAUTEY (dvt ribunal)	1
AV MONCEY maison de l'alzheimer	1
AV MONCEY (coté impair et coté par)	2
AV MONCEY (sortie L. Cardinali)	1
AV NOEL FRANCHINI niveau de la poste	1
AVENUE DE PARIS devant Game	1
BASSOUL (rue)	1
BONAPARTE (rue)	1
BD ABBE RECCO CPAM	2
BD MADAME MERE PARKING DES TENNIS	1
BD MADAME MERE (proximiyé M. Bricolage)	1
BD MAGLIOLI (n°14)	1
BD MAGLIOLI (face n°11)	1
BD MASSERIA hauteur du N°7	1
BD MASSERIA	1
BD MASSERIA (n°14)	1
BD PASCAL ROSSINI ACADEMIE	1
BD PASCAL ROSSINI arret de cars	1
BD DU ROI JEROME (hauteur n°15)	2
BD DU ROI JEROME (angle office tourisme et rue Conti)	1
BD SAMPIERO angle COUBERTIN	1
BD SAMPIERO AU N°7	1
BD SEBASTIANU COSTA (collège A. Giovoni)	2
BESSIERE (rue) intersection Bd R. Jérôme	3
BESSIERE (rue) intersection Quai de la république	2
CANNES (rue) FACE TRAVERSEE DES CANNES	1
CASONE	1
COLOMBA N°1	1
COMPLEXE PASCAL ROSSINI entrée	1
CRS NAPOLEON MONOPRIX	1
CRS NAPOLEON N° 115 hotel mercure	1
CRS NAPOLEON N°105	1
CRS NAPOLEON N°18	2
CRS NAPOLEON PHARMACIE PRINCIPALE	1
CRS NAPOLEONN°99	1
CRS NAPOLEON PHARMACIE DU PALAIS	1

EMPLACEMENTS PMR	NOMBRE DE PLACES
DEL PELLEGRINO N°15	2
ECOLE DE MEZZAVIA	1
ECOLE RES DES ILES	1
FESCH RUE	1
FRED SCAMARONI	1
GENERAL LECLERC (av hauteur n°15)	1
GRANDVAL Cours(n°4)	1
IMPERATRICE EUGENIE (hauteur EDF)	1
JEAN CHIAPPE (rue)	1
LANDRY(rue) Clinisud	2
LYCEE FESCH /CRS GRANDVAL	2
MAIRIE	1
MAISON DE REPOS FINOSELO	1
MARCAGGI JEAN BAPTISTE (rue)	1
MARECHAL ORNANO N°9	1
MORO DE GIAFFERRI res primeveres	1
NOEL FRANCHINI N°11	1
OGS LA PARATA	8
U PALATINU	16
PARKING ALBERT 1er	1
PARKING CASONE	2
PARKING CHARLES ORNANO	2
PARKING DES PECHEURS	1
PARKING DU MARCONAJO	3
PARKING MEZZAVIA	3
PARKING PLACE MIOT	4
PARKING RELAIS CAMPO DELL ORO	7
PARKING DE SANTA LINA	3
PAUL COLONNA D ISTRIA (section collègue, section immeuble le louisiane)	3
PAUL COLONNA D ISTRIA (près crèche Haras)	1
PISCINE DES SALINES	2
PLACE FOCH Devant BBPC	1
PLAGE DU RICANTO	4
PLAGE TERRE SACREE	3
PLAGE DU TROTTEL	2
PLAGE DU TROTTEL coté imp Davin	2
PLAGE ST FRANCOIS	3
PRIMEVERES (rue) devant médiathèque des cannes	2
PUGLIESI CONTI (rue)	1
QUAI DE LA REPUBLIQUE	2
STEPHANOPOLI (rue)	1
TOTAL	151